

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, a été déposé à mon bureau le 6 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1^{er} mai 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

M.R.C. de Pierre-De Saurel

50, rue du Fort

Sorel-Tracy, (Québec) J3P 7X7

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, et disponible à la MRC de Pierre-De Saurel;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 273-18 de la M.R.C. de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel le 6 septembre 2018.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 6 septembre 2018 entre 15 h 30 et 16 h 30 à chacun des endroits suivants, à savoir: à la porte de l'église et à la porte du secrétariat municipal, ainsi que dans le journal *Les 2 Rives*, édition du mardi 11 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 septembre 2018.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma Directeur général